

Syndicat Des Greffiers de France - FO

www.syndicatdesgreffiersdefrance.com



Un syndicat qui nous rassemble, un syndicat qui nous ressemble.

Déclaration liminaire du Comité technique des services judiciaires du 12 Mai

Madame la directrice,

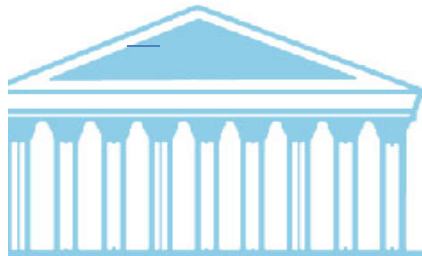
Les débats de J21 en commission des lois se sont poursuivis la semaine dernière. On ne peut que se féliciter du retrait de l'article 13 et de la flexibilité donnée aux magistrats. Par ailleurs, nous resterons vigilants, car certes le texte a été retiré mais le Garde des Sceaux entend mener une consultation avec les organisations syndicales sur ce sujet.

Autre sujet lors de ces débats, enfin débat, nous devrions dire lieu où l'on cause, propose, dépose, imagine, voir fasse son marché pour les groupuscules ... Ainsi, un député a proposé un amendement afin de permettre à un avocat d'émettre un titre exécutoire en cas d'accord homologué entre ledit avocat et les parties ... d'antre, on passe direct du producteur au consommateur, plus de besoin de juge ... Mais d'où peut venir une idée pareille ? Réponse : cet amendement a été déposé sur proposition du conseil national des barreaux. Amendement rejeté certes nous direz vous, mais finalement cela sera dévolu aux notaires.

Sous des prétextes de manque de moyens, de temps, de magistrats, de fonctionnaires, l'état se désengage de ses missions régaliennes pour permettre à certaines professions libérales de faire du gras pour l'hiver. Au final c'est le pauvre justiciable qui est perdant sans qu'il s'en rende vraiment compte.

Et puis pendant que l'on y est pourquoi ne pas proposer au ministre de recréer les titulaires de charge comme à l'époque -ce qui permettrait de préparer aux professions libérales des lendemains qui chantent ou mieux encore d'utiliser les textes sur les PPP "partenariats public-privé" en vendant aux promoteurs la construction de juridiction, leur conservation et la gestion du personnel moyennant un loyer annuel. Soyons en sûr de grandes sociétés de construction seraient intéressées

C'est pourtant en ces temps de disette budgétaire, que le SAR de LYON a cru bon de proposer dans le cadre de la formation, certes pour la sécurité mais donc sur les deniers publics, d'aller visiter le parc de l'Olympique Lyonnais. Dans le même temps,



Syndicat Des Greffiers de France - FO

www.syndicatdesgreffiersdefrance.com



Un syndicat qui nous rassemble, un syndicat qui nous ressemble.

nos collègues déplorent ne pas avoir de formation juridique digne de ce nom pour exercer correctement leurs fonctions.

Sur la clef de répartition

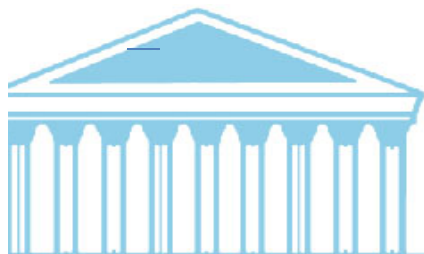
Dans les greffes, nos collègues souffrent. Ils connaissent des conditions de travail difficiles : surcharge de travail, horaires et rythmes de travail « élastiques », journées d'audience qui n'en finissent pas (parfois en violation de la limite statutaire prévue et sans aucun respect pour la circulaire Lebranchu), heures supplémentaires réalisées...

Certains de nos collègues éprouvent du mal à s'adapter au rythme de travail, à leur environnement parfois nouveau, aux nouvelles tâches ; certains éprouvent la peur de ne pas y arriver, un sentiment d'isolement dans un système où ils ne peuvent plus se raccrocher, ni à leur travail qu'ils ne maîtrisent plus, ni à leurs valeurs qui sont battues en brèche. Certains ne se sentent plus reconnus professionnellement.

Les conditions matérielles de travail sont loin de ressembler à l'idée que l'on pourrait se faire d'une justice du XXIème siècle. En matière de sécurité, ça n'est guère mieux, peu de bâtiments disposent de système de détection de fumée (pourtant obligatoire même dans les maisons individuelles). Ainsi, en cas d'incendie, qu'est il prévu ?

En réalité à la lecture de la clé de répartition tous emplois confondus, il n'y a que 24 postes de créer, comment pensez vous ramener un peu de sérénité dans les greffes ? Par ailleurs, outre le fait de l'avoir eu très tardivement, ces chiffres ne sont qu'un trompe l'œil, nous n'avons pas les vacances de postes.

Par ailleurs, nous souhaitons apporter tout notre soutien à l'une de notre collègue directrice de greffe placée sur le ressort de la Cour d'appel de Caen qui a fait l'objet d'une garde à vue suite à une difficulté au titre de ses frais de déplacements, garde à vue est il besoin de vous le rappeler orchestrée par la même personne qui l'été dernier a fait la joie du « canard enchaîné » ! Nous ne manquerons pas de demander lors du prochain CTSD la justification de l'utilisation des voitures des chefs de cour, que dire de certains d'entre eux qui le dimanche se font transporter pour aller voir leur enfant par exemple et la liste est longue !



Syndicat Des Greffiers de France - FO

www.syndicatdesgreffiersdefrance.com



Un syndicat qui nous rassemble, un syndicat qui nous ressemble.

Bien sûr, vous me direz que tout est une question de moyens insuffisants, tant en personnel qu'en matériels. **Il est donc grand temps de rappeler à notre Ministre et à nos gouvernants que si la justice n'a pas de prix, elle a un coût !**

Isabelle BESNIER HOUBEN

Sophie GRIMAULT